

République Islamique de Mauritanie

Honneur - Fraternité - Justice

Secrétariat Général du Gouvernement

Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics



الجمهورية الإسلامية الموريتانية شرف - اخاء - عدالة

الأمانة العامة للحك

اللجنة الوطنية لرقابة الصفقات العمومية

PROCES VERBAL N° 05/CNCMP/2014 DU 04/02

L'an deux mille quatorze et le mardi 04 février à 15 heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine, son président.

Etaient présents:

- Mohamed abdellahi ould Zéine, membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Yacoub Ould Haibelty, Membre du CP
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP

Etait absents

- Ciré Amadou, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°/-Examen de la lettre n°031/CPMP/SI reçue le 29 janvier 2014, demandant l'approbation du projet d'avenant relatif à l'étude et au contrôle des travaux de rénovation de la ville de Tintane.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise la passation dudit avenant sous resserve de l'accord du bailleur de fonds.

2°/-Examen de la lettre n°030/CPMP/SI reçue le 28 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives au contrôle et suivi des travaux de la route Tintane-Ain Farba.

No de

Page 1 sur 7

05 du 4 février 2014 BP: 184 - Nouakchott - Mauritanie Tél: (222) 45 25 25 94 - Fax: (222) 45 25 72 50

Site Web: www.cncmp.mr

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt pour les motifs cités dans l'extrait de décisions.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

3°/-Examen de la lettre n°149/CPMP/SOMELEC reçue le 02 février 2014, demandant l'approbation du DAO relatif au développement d'un système d'évacuation d'énergie du parc de production de la ville de Nouakchott.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAO sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

4°/-Examen de la lettre n°0127/CPMP/SOMELEC reçue le 02 février 2014, demandant l'approbation de la demande de propositions relative au recrutement d'un consultant pour la réalisation de l'inventaire des immobilisations de la SOMELEC.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de prendre en considération les observations annexées à l'extrait de décisions et de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

5°/-Examen de la lettre n°049/CPMP/SNDE reçue le 29 janvier 2014, demandant l'approbation du projet de marché relatif aux travaux de réhabilitation et de l'extension du réseau de la ville de Nouakchott (zone de Tevragzeina).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec le groupement SEEE/BROCHET/COMEQUIP pour un montant de 4.489.800,35 euro HT avec un crédit d'impôt de 296.853.804 UM et un délai d'exécution des travaux de 24 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

6%-Examen de la lettre n°051/CPMP/Ss reçue le 27 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système de production et de distribution de gaz médicaux au profit des centres des urgences de Nouakchott.

Ai 5

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour les motifs cités dans l'extrait des décisions.

7%-Examen de la lettre n°050/CPMP/Ss reçue le 27 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service des équipements médicaux destinés au Centre Priorité de la Vue de TEYARETT.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour le motif cité dans l'extrait de décisions.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ISKAN

8°/-Examen de la lettre n°006/CPMP/ISKAN reçue le 27 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux ravaux d'apprêtement de la zone de recasement à Boutlimit.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant l'attribution du marché à l'entreprise SAYMEX INTERNATIONAL pour un montant de 330.626.087 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de cinq (05) mois.

9%-Examen de la lettre n°006/CPMP/ISKAN reçue le 28 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives au complément des travaux de construction de logements sociaux à Zouerat (lot n°6 programme Etat).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation pour le motif cité dans l'extrait de décisions.

10°/-Examen de la lettre n°007/CPMP/ISKAN reçue le 04 Février 2014, demandant l'approbation du PPM de l'ISKAN pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2014.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS /APAUS

11°/-Examen de la lettre n°012/CPMP/APAUS reçue le 26 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives à la maitrise d'œuvre du projet d'électrification rural de la zone de l'Aftout Echargui.

d /

Page 3 sur 7

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

12°/-Examen de la lettre n°940/CMSSBIE reçue le 04 février 2014, demandant l'approbation des PPM de la cellule du projet d'assainissement de NKTT, de la DA et du MHA pour l'année 2014.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les dits PPM pour l'année 2014 sou réserve de préciser le mode de passation (SBQC)

13°/-Examen de la lettre n°927/CMSSBIE reçue le 28 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation relatif à la réalisation de 10 nouveaux systèmes d'AEP dans la Hodh Echargui (lots n°1 et 2).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

14°/-Examen de la lettre n°928/CMSSBIE reçue le 28 janvier 2014, demandant l'approbation et l'autorisation de lancement du DAOI relatif à la fourniture de divers matériels et autres moyens destinés à l'équipement d'une brigade constituée d'unités opérationnelles pour des interventions rapides en cas d'inondations(lots n°1,2,3,4 et 5).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve et autorise le lancement dudit DAOI sous resserve de prendre en considération les observations annexées à l'extrait de décisions.

15%-Examen de la lettre n°935/CMSSBIE du 30 janvier 2014, demandant l'approbation des plans de passation des marchés publics de l'ONSER et de l'ONAS pour l'année 2014.

<u>Décision</u>

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve lesdits plans de passation des marchés publics pour l'année 2014.

NI &

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

16°/-Examen de la lettre n°044/CPMP/Ssouv reçue le 26 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'analyse des offres techniques et financières relatives à la construction d'infrastructures dans certaines localités de la wilaya de Gorgol.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant les attributions suivantes :

- Lot 1 : construction d'une école du fondamental, d'un poste de santé, d'un mini marché et d'une mosquée avec Mahadra dans la localité de Afodiar Nouazir à l'entreprise E.A.M.CT pour un montant de 84.414.462 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de 07 mois ;
- Lot 2 : construction d'un poste de santé et d'une mosquée dans la commune de Lahrach, l'extension de 08 salles de classe dans le lycée de Monguel à l'entreprise EMB pour un montant TTC de 62.178.089 UM TTC et un délai d'exécution des travaux de 08 mois ;
- Lot 3 : construction d'une mosquée, 02 salles de classe et 02 latrines dans la localité de Oualad Elhadj et une mosquée, 02 salles de classe et 02 latrines dans la localité Awcheikich à l'établissement Yahya et Frères pour un montant de 56.723.098 UM TTC avec un délai d'exécution de 08 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE SECTEUR RURAL

17°/-Examen de la lettre n°032/CPMP/Sr reçue le 27 janvier 2014, demandant l'approbation du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture de pesticides et de matériel de lutte contre les ennemis de culture en six (06) lots.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant les attributions suivantes :

- lot 1 : fourniture de 21.000 litres de pesticide ULV à l'Ets Mohamed Mahmoud Ould Mohamed El Moctar pour un montant 145.950.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois ;
- lot 2 : fourniture de 220 tonnes de pesticide poudre à l'Ets Mohamed Mahmoud Ould Mohamed El Moctar pour un montant de 185.900.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois ;
- lot 3 : de 102 tonnes de pesticide micro granulé à l'Ets TAWFIK pour un montant de 74.460.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois ;

de Mily W

- lot 4 : fourniture de 300 mètres de filet de capture d'oiseaux à l'Ets Mohamed Abderrahmane Ould Béchir pour un montant de 9.300.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois ;
- lot 5 : fourniture de 400 détonateurs sonores avec bonbonnes à gaz à l'Ets AGIRCO pour un montant de 18.400.000 UM TTCet un délai de livraison de 03 mois ;
- lot 6 : fourniture de 04 pulvérisateurs pour produits ULV à l'Ets AGIRCO pour un montant de 24.000.000 UM TTC et un délai de livraison de 03 mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

18°/-Réexamen de la lettre n°013/CPMP/DPEF reçue le 26 janvier 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à la fourniture d'équipements informatiques, reprographie, mobilier et matériel de bureau destiné à la FTP (lot 6).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec l'entreprise CDI pour un montant de 141.347.900 UM HT avec un crédit d'impôt de 37.883.136 UM et un délai de livraison de 03 mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

19°/-Réexamen de la lettre n°006/CPMP/DPEF reçue le 20 janvier 2013, demandant l'approbation du projet de marché relatif à l'impression et la distribution de fichiers d'élèves ;

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit projet de marché passé avec Lovely Offset Printers Private Limited pour un montant HT de 304.219,87 Euro avec un crédit d'impôt de 18.423.555 UM et un délai de livraison de trois (03) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

20°/-Réexamen de la lettre n°011/CPMP/DPEF reçue le 23 janvier 2013, demandant l'approbation des projets de marché relatifs l'acquisition:

- 1. d'équipements de construction métallique et charpente marine (lot1),
- 2. de matériel d'électricité industrielle et bâtiment (lot2),
- 3. de matériel et équipements de génie civil et de génie rural (lot 3);
- 4. matériel BTP (lot 4)
- 5. matériel mécanique général et forage hydraulique (lot 5)
- 6. matériel de production végétale et santé animale (lot 7).

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve les dits projets de marché passés avec ACIA sous réserve de l'accord du bailleur de fonds :

Page 6 sur 7

- 1. pour un montant de 254.388,26 Euro HT avec un crédit d'impôt de 40.794.960 UM et un délai de livraison de 03 mois ;
- 2. pour un montant de 199.682.07 Euro HT avec un crédit d'impôt de 25.286.687 UM et un délai de livraison de 03 mois ;
- 3. pour un montant de 86.197,27 Euro HT avec un crédit d'impôt de 7.592.824 UM et un délai de livraison de 03 mois ;
- 4. pour un montant de 94.474,54 Euro HT avec un crédit d'impôt de 8.321.941 UM et un délai de livraison de 03 mois ;
- 5. pour un montant de 93.610,54 Euro HT avec un crédit d'impôt de 8.264.590 UM et un délai de livraison de 03 mois ;
- 6. pour un montant de 649.741,63 Euro HT avec un crédit d'impôt de 82.280.052 UM et un délai de livraison de 03 mois.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamed

Yacoub Ould Haibelty

Raifa Mint Kassim